



## **Conseil communal de Vully-les-Lacs**

Préavis municipal n°2025/02

Demande de crédit de CHF 90'000.00 pour des nouveaux panneaux d'entrée de localité (PEL)

### **Rapport de la Commission ad hoc**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les membres de la commission ad hoc remercient la Municipalité pour le projet et l'étude fournie concernant le renouvellement des panneaux d'entrée de localité (PEL).

La Commission ad hoc s'est réunie le 26 février et le 5 mars 2025 pour l'examen du préavis municipal cité en titre. L'aspect financier n'a pas été analysé.

À la suite de la première séance nous avons adressé plusieurs questions à Mme Laetitia Kohler, Municipale en charge dudit préavis. Nous la remercions pour les réponses reçues.

### **Analyse de la commission ad hoc**

Le préavis propose de changer 34 panneaux d'entrée/sortie – dont 32 par des totems et 2 par des mâts simples. Ceci dans le but d'uniformiser les PEL et donc d'améliorer l'image de la commune. Dans le même temps, le projet vise à mettre les panneaux aux normes du Canton, en particulier avec des surfaces réfléchissantes de nuit et un matériel moins dangereux en cas d'impact.

De manière générale, la commission ad hoc accueille favorablement ce projet. Le double objectif (uniformiser les PEL et améliorer la sécurité de nos routes) fait sens et s'inscrit dans un cadre cantonal.

Cependant, en ce qui concerne le jor Dahl de limitation de 50 km/h prévu au début du Ch. René Grandjean (Bellerive), la commission ad hoc a demandé des précisions à la Municipale en charge du préavis. Notamment, si on pourrait se passer de ce panneau. C'est le seul tronçon avec une interdiction générale de circuler exception faite au trafic agricole. Par ailleurs, ce chemin est considéré comme un sentier viticole et fréquenté par de nombreux promeneurs. Aux yeux de la commission ad hoc, il n'y a donc aucune nécessité d'y limiter la vitesse à 50 km/h et ainsi donner l'impression que le trafic routier y est permis.

Dans sa réponse, la Municipalité a confirmé qu'elle ne tient pas absolument à mettre un panneau à cet endroit. De manière générale, il s'agirait d'une exigence cantonale d'indiquer à un moment ou un autre le début du 50 km/h. Cette exigence est déjà remplie sur la route entre Vallamand-Dessus et Bellerive, sur le panneau d'entrée de localité. La Municipalité se montre prête à discuter avec le Canton pour trouver la meilleure solution possible et effectivement clarifier, s'il est opportun de mettre un panneau 50 km/h au début du Ch. René Grandjean.

Quant au jor Dahl 50 km/h prévu à l'entrée du quartier de l'Impasse des Cerisiers, la commission ad hoc est de l'avis qu'il n'est également pas nécessaire car il ne s'agit pas, là aussi, d'une entrée principale du village. Dans le même temps, la limitation de 50 km/h est trop élevée pour ce quartier.

### **Conclusion**

Vu de ce qui précède, la commission ad hoc, à l'unanimité, propose d'autoriser la Municipalité à mettre en place les nouveaux panneaux d'entrée de localité. Cependant, elle demande à la Municipalité de discuter avec le Canton pour chercher la meilleure solution possible et clarifier, s'il est opportun de mettre des panneaux 50 km/h au Ch. René Grandjean et à l'entrée du quartier de l'Impasse des Cerisiers. La Municipalité est invitée à informer le Conseil communal dans les meilleurs délais du résultat des délibérations avec le Canton.

La Commission ad hoc

Vully-les-lacs, le 5 mars 2025

Amélie Besse

Isabel Streit

Céline Ventrice